



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Le 22 novembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 16 novembre 2022).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M^{me} PRIM Céline, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M^{me} GOUAR Saara, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. HÉRAUD Christophe, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M^{me} MICHEL Fleur, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} BELALA Monika, M^{me} DUPLA Marie-Chantal.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| - M ^{me} DUFOUR Florence | par M. BORDES Joël |
| - M ^{me} BROUTIN Gaëlle | par M. BATTISTINI Clément |
| - M ^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle | par M ^{me} LABUS Ewa |
| - M. ROUSSET Serge | par M ^{me} PRIM Céline |
| - M ^{me} COLLET Jennifer | par M. BERTRAND Romain |
| - M ^{me} LECLERC Céline | par M. CHAMBERT Julien |

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. HÉRAUD Christophe à 19h05 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} OROSCO Claire à 19h14 (a pris part à tous les votes excepté le Procès-Verbal du 28 septembre 2022)

DÉPART(S) EN COURS DE SÉANCE : /

ABSENTS :

- M. PARIS Benoît
- M. SIMONIN Sébastien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M^{me} GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

I. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2022

Adopté à l'unanimité

II. Délibérations adoptées par le Conseil Municipal

DCM 22/107 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et désignation d'un représentant en vue de l'élection des membres aux comités d'orientations régionaux

1- Adhésion au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : *Adopté à l'unanimité*

2- Désignation d'un représentant : *élection à la majorité de M. HAUDRECHY*

DCM 22/108 : RESSOURCES HUMAINES – Indemnités de fonction des élus - Modification

Adoptée à l'unanimité

DCM 22/109 : RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs

Adoptée à l'unanimité

DCM 22/110 : FINANCES – Décision modificative n°1 – Exercice 2022 – Budget Ville

Adoptée à la majorité (26 voix pour du groupe Houilles la Ville que j'Aime, 10 voix contre dont 7 voix du groupe ID COMMUNE et 3 voix du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire et 1 abstention de M. Héraud)

DCM 22/111 : FINANCES – Décision modificative n°1 – Exercice 2022 – Budget annexe Résidence autonomie Les Belles Vues

Adoptée à la majorité (27 voix pour dont 26 voix du groupe Houilles la Ville que j'Aime et 1 voix de M. Héraud ; 10 voix contre dont 7 voix du groupe ID COMMUNE et 3 voix du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire)

DCM 22/112 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Autorisation de dérogations au repos dominical dans les commerces oivillois durant l'année 2023

Adoptée à l'unanimité

III. Communication des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

La séance est levée à 21h16.

Le Maire,
Conseiller Départemental des Yvelines


Julien CHAMBON